

République Islamique de Mauritanie

Ministère de l'Élevage

Programme de développement des filières animales inclusives 'AWKAR'

A. Généralités

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique du secteur de l'élevage, le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, avec l'appui de la Banque Africaine de Développement, a initié le Programme de développement inclusif des filières d'élevage de la zone Awkar – Phase 1 d'un montant de 33.8 Millions d'UC soit 1,81 milliards de MRU pour une durée de cinq (05) ans. Le projet sera exécuté dans les Moughataa (prefectures) de Oualata, Nbeiket Lahouach, et Néma, ainsi que dans quatre communes territoriales de la région de Hodh Chargui (AdelBagrou, Vassale, Aoueinatt Zbell et Bousteila).

B. Description sommaire du Projet

Objectifs du projet

La phase I du programme Awkar a pour objectif global de valoriser les ressources agropastorales disponibles dans la partie nord-est (Dahr) de la région du Hodh Chargui. De manière spécifique, le projet contribuera à l'accroissement de la production et de la productivité, à la transformation et à l'accès des produits animaux aux marchés nationaux et internationaux. Cela, tout en tenant compte des principes d'inclusion et "ne pas nuire" ainsi que d'une approche préventive pour éviter que le projet ne suscite une aggravation de la situation initiale, notamment en matière d'émergence de conflits. Les actions de modernisation et de transformation du système de gestion des ressources animales prévues dans ce projet d'investissement permettront d'avoir une plus grande valeur ajoutée et d'augmenter la production et la productivité pour une gestion plus durable. La mise en œuvre du projet contribuera à accroître la part du secteur de l'élevage au PIB tout en sauvegardant l'environnement.

Bref descriptif des composantes du projet

Le projet est structuré autour de 3 composantes :

- Composante 1 : Développement des Infrastructures Agropastorales et Socio-éducatives de Base

Cette composante permettra à la zone du projet de disposer d'infrastructures vitales opérationnelles garantissant l'accès aux différents services de base nécessaires au développement des activités agropastorales mais également aux populations locales. La construction de ces différentes infrastructures sera guidée par le référentiel technico-économique pour les infrastructures rurales productives en Mauritanie. Cette composante comprends 3 sous composantes : (i) Mise en place des infrastructures de production ; (ii) Mise en place des infrastructures de valorisation et de commercialisation ; (iii) Mise en place des infrastructures socio-éducatives de base.

- Composante 2 : Développement des Chaines de Valeur et Promotion de L'entrepreneuriat Féminin et des Jeunes

L'objectif spécifique de cette composante sera d'accroître la productivité du cheptel à travers l'amélioration de la santé animale, l'alimentation et la génétique des animaux. Elle permettra également de faciliter la transformation ainsi que l'accès des produits animaux aux marchés national et régional. Elle ciblera particulièrement les opportunités d'entreprises des jeunes et des femmes. Elle comprends les 3 sous-composantes suivantes : (i) Accroissement de la production et de productivité ; (ii) Promotion de la transformation et de l'entrepreneuriat féminin et des jeunes ; (iii) Appui institutionnel et à la structuration des acteurs de l'élevage.

- Composante 3 : Coordination et Gestion du Projet

Elle va mettre en place les dispositifs de mise en œuvre effective du projet, un système de suivi-évaluation et d'apprentissage ; orientée résultats et efficiente ; et en conformité avec les instruments de sauvegardes sociales et environnementales du pays et de la banque.

Résultats attendus

Les résultats suivants sont attendus au terme de la mise en œuvre du projet :

- La résilience au changement climatique et aux aléas externes des communautés agropastorales de la zone de la phase 1 est renforcée par l'aménagement des infrastructures

- La productivité et la production de l'élevage de bétail (bovins, camelins et petits ruminants) sont durablement accrues
- L'accès des produits animaux transformés aux marchés nationaux et internationaux est augmenté

C. Respect des dispositions et procédures de sauvegardes environnementales et sociales

Conformément aux exigences de la législation nationale en matière de sauvegarde environnementale et sociale, et exigences des Sauvegardes opérationnelles (SO) environnementale et sociale de la Banque Africaine de Développement (BAD), les documents mandataires de gestion environnementale et sociale suivants ont été préparés : (i) Une (01) étude d'impact environnemental et social (EIES) ; (ii) un plan de participation des parties prenantes (P3P) ; (iii) Un (01) plan de gestion environnementale et sociale (PGES). Les objectifs spécifiques de ces études sont respectivement :

- évaluer tous les risques et impacts (négatifs et positifs) environnementaux et sociaux du projet ;
- adopter des mesures, activités et mécanismes à mettre en œuvre pour éviter ou minimiser les risques et impacts négatifs E&S;
- adopter des mesures, activités et mécanismes à mettre en œuvre pour maximiser/optimiser les impacts E&S positifs du projet ;
- évaluer les risques de dommages/pertes aux biens physiques (fonciers, immobiliers) et sources de revenus, etc. ;
- adopter des mécanismes participatifs de compensation des dommages et pertes de biens physiques et de moyens d'existence;
- prévenir ou gérer les effets néfastes directs et indirects de l'utilisation des pesticides et autres intrants chimiques de synthèse qui pourraient être utilisés dans le cadre du projet.

En respect de la législation nationale sur les évaluations environnementales et sociales, et des exigences E&S de la Banque Africaine de Développement (BAD) mentionnées ci-dessus, le Ministre de l'environnement et de du développement durable a approuvé lesdits documents ainsi que les mesures de gestion qui y sont proposées. La lettre de non-objection no. **00516/MEDD** du **4 septembre 2024** a été délivrée à cette fin.

D. Disponibilité et accessibilité des documents approuvés par le Gouvernement

Les rapports approuvés sont disponibles et peuvent être consultés par toute partie intéressée, aux adresses suivantes :

- Siège de l'unité de projet : Ministère de l'élevage (www.elevage.gov.mr)
- Siège de la Direction régionale de l'élevage à Néma,
- Siège des collectivités territoriales décentralisées dont le territoire accueille le tout ou partie des activités (Conseil régional du Hodh Echargui);

Nouakchott ; le : 05/09/2024

Ahmed Salem ELARBI
Directeur de développement des filières animales

